



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ
D'ACQUISITION D'OUVRAGES POUR LE
RESEAU DES MEDIATHEQUES ET LES
SERVICES MUNICIPAUX - LOT 3 : LIVRES POUR
LA JEUNESSE PASSE AVEC LA SOCIETE
COLIBRIJE**

**DÉCISION N° AU-19-122
EN DATE DU 22 MARS 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30-I-9° ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-18-215 en date du 10 juillet 2018 de signer le marché d'acquisition d'ouvrages pour le réseau des médiathèques et les services municipaux de la ville Lot 3 : livres pour la jeunesse ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'augmenter le montant maximum initial du marché pour faire face à des commandes supplémentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°1 au marché d'acquisition d'ouvrages pour le réseau des médiathèques et des services municipaux, lot n°3 – livres pour la jeunesse avec la société COLIBRIJE, domiciliée, 2-20 avenue Salvador Allende, lot 11 B ZI Mozinor – 93100 MONTREUIL, et représentée par Monsieur COURDAVAULT Thomas, Gérant.

Le montant de l'avenant n°1 est de 2 260,66 € HT (2 385 € TTC).

Le nouveau montant maximum du marché s'élève à 24 867,30 € HT (26 235 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190322-lmc1H6138H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/03/2019
Date de Publication : 22/03/2019